COMMUNIQUE

Augmentation de capital par incorporation de réserves de

BANK OF AFRICA – BURKINA FASO

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire - du 13 août 2024, les Actionnaires de la **BANK OF AFRICA - BURKINA FASO (BOA- BURKINA FASO)** ont décidé de doubler le capital social de la Banque, actuellement de VINGT-DEUX MILLIARDS (22 000 000 000) FCFA, pour le porter à QUARANTE-QUATRE MILLIARDS (44 000 000 000) FCFA, par incorporation audit capital d'une somme de VINGT-DEUX MILLIARDS (22 000 000 000) FCFA prélevée sur le poste « Primes liées au capital » et en partie sur le poste « Réserves facultatives » de la Banque, par la création de VINGT-DEUX MILLIONS (22 000 000) actions nouvelles d'une valeur nominale de MILLE (1 000) FCFA chacune, attribuées gratuitement aux actionnaires actuels à raison d'une (1) action nouvelle pour une (1) action ancienne.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie de renforcement des fonds propres du groupe BANK OF AFRICA.

Les actions nouvelles ainsi créées seront assujetties à toutes les dispositions légales et statutaires et seront assimilées aux actions anciennes.

La date de jouissance de ces actions nouvelles est fixée au **1er janvier 2024.**

Les titres formant rompus seront rachetés en espèces par le Compte de Liquidité de BOA- BURKINA . Le prix d'un rompu sera calculé sur la base du dernier cours coté de l'action à la BRVM avant le détachement du droit d'attribution soit le **27 août 2024.** Au regard de la quantité de titres détenus à la date de fermeture du registre, les actionnaires recevront (1) action nouvelle une (1) action ancienne.

Les modalités de cette augmentation de capital par incorporation de réserves sont ci-après décrites :

- ✓ Emetteur : BANK OF AFRICA -BURKINA
- ✓ Particularité : Création d'actions nouvelles

- ✓ Mode de placement : Attribution gratuite
- ✓ Capital actuel : 22 000 000 000 FCFA
- ✓ Montant de l'émission : 22 000 000 000 FCFA
- ✓ Valeur nominale des actions : 1 000 FCFA
- ✓ Nombre d'actions anciennes : 22 000 000
- ✓ Nombre d'actions nouvelles : 22 000 000
- ✓ Nombre d'actions post-augmentation de capital : 44 000 000
- ✓ Parité de distribution : 1 action nouvelle pour 1 action ancienne; les rompus seront rachetés par le Compte de Liquidité BOA-BURKINA à la valeur théorique du droit d'attribution calculée sur la base du dernier cours coté de l'action à la BRVM à la date précédant la cotation ex-droit
- ✓ Droits d'attribution : négociables à la BRVM.
- ✓ Période de négociation des droits D'attribution : **du 30 août au 12 septembre 2024**

- ✓ Date de jouissance : **1er janvier 2024** ; les actions nouvelles seront entièrement assimilées aux actions anciennes et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2024
- ✓ Date de fermeture du registre des actionnaires : **30 août 2024**
- ✓ Personnes concernées : tout actionnaire détenteur des titres à la date de fermeture du registre le **30 août 2024**.

La BOA-BURKINA remercie tous ses actionnaires ainsi que l'ensemble des investisseurs du marché financier régional pour l'intérêt manifesté à ses actions.

Fait à Ouagadougou, le 16 août 2024

Le Directeur Général

M. Faustin AMOUSSOU